

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE AVIVA INVESTORS — EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND FUND

Luxembourg, le 14 octobre 2024

Cher/Chère Actionnaire,

Nous souhaitons vous informer que le Conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») a décidé de modifier le niveau de levier attendu du compartiment Aviva Investors – Emerging Markets Local Currency Bond Fund (le « **Compartiment** »). Les modifications, telles que détaillées ci-dessous, entreront en vigueur le 15 novembre 2024 (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

1. Instruments dérivés et techniques

À compter de la Date d'entrée en vigueur, le Conseil a décidé de modifier la section « Instruments dérivés et techniques » afin de refléter l'utilisation des stratégies de swaps de taux d'intérêt, comme suit :

« Instruments dérivés et techniques

Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement en créant à la fois des positions acheteuses et des positions vendeuses synthétiques couvertes au moment opportun, dans le but de maximiser les rendements positifs. Ceci permettra notamment une budgétisation plus efficace des risques tout en respectant l'objectif de suivi des erreurs sans pour autant créer des risques supplémentaires ou indésirables. (...) Le Compartiment peut utiliser des stratégies de swaps de taux d'intérêt ou d'autres stratégies de gestion de la courbe de taux pour gérer la durée et pour gérer la courbe de taux par le biais de positions de pentification/d'aplatissement. Les stratégies de swaps de taux d'intérêt, les contrats de change à terme à plus longue échéance et d'autres instruments dérivés (en particulier les investissements à plus courte échéance) peuvent donner lieu à des niveaux d'effet de levier plus élevés et sont des outils importants pour gérer le risque et permettre de générer des rendements d'investissement. Par conséquent, l'effet de levier du Compartiment peut augmenter lorsque le Gestionnaire d'investissement estime qu'il est particulièrement approprié d'utiliser ces instruments pour ajuster l'exposition au taux d'intérêt du Compartiment en fonction des conditions de marché.

Le Compartiment peut également recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. (...) »

2. Niveau d'effet de levier attendu :

À compter de la Date d'entrée en vigueur, le Conseil a décidé de modifier le niveau d'effet de levier attendu du Compartiment comme détaillé ci-dessous :

*« ~~400~~ **900** % de la VNI du Compartiment, bien qu'il soit possible que ce niveau soit plus élevé de temps à autre.*

Le niveau d'effet de levier attendu est calculé selon l'approche de la somme des montants notionnels. Le volume et le type d'instruments dérivés utilisés par le Compartiment peuvent entraîner une variation significative de la somme des montants notionnels au fil du temps. Il convient de noter que ce chiffre n'est pas un indicateur d'effet de levier économique au sein du Compartiment. Le chiffre de l'effet de levier fondé sur la somme des montants notionnels des

instruments dérivés utilisés peut sembler élevé, car il ne tient pas compte de l'effet des accords de compensation ou de couverture mis en place par le Compartiment, même si ces accords de compensation et de couverture peuvent réduire l'exposition.

L'effet de levier peut être davantage utilisé dans certaines circonstances, par exemple en cas de recours plus important à des swaps de taux d'intérêt à plus courte échéance et des contrats de change à terme à plus longue échéance. Bien que les stratégies de duration plus courte utilisent davantage l'effet de levier que celles à duration plus longue, cet effet de levier plus élevé n'est pas synonyme de volatilité plus élevée. Les marchés des swaps de taux d'intérêt et des changes sont parmi les plus liquides des marchés financiers, avec un volume quotidien élevé de dérivés de taux d'intérêt OTC et de transactions au comptant et à terme sur le marché des changes. Le Gestionnaire d'investissement considère donc que l'utilisation de ces stratégies n'a pas d'incidence sur le profil de liquidité global du Compartiment. »

L'augmentation du niveau d'effet de levier attendu n'affectera pas la capacité du Gestionnaire d'investissement à gérer le Compartiment conformément aux politiques d'investissement déclarées du Compartiment.

Il n'est pas prévu que la volatilité du Compartiment augmente à cause de ce changement, ni que le profil de risque du Compartiment en soit affecté :

- Le Compartiment utilisera la valeur à risque (VaR) pour calculer son exposition globale, et l'orientation interne de la VaR restera inchangée ;
- L'ISR déclaré du Compartiment (3 actuellement) ne devrait pas changer en raison de l'augmentation de l'effet de levier ;
- Le Gestionnaire d'investissement a également pris en compte l'impact des propositions sur le profil de liquidité du Compartiment et, en conséquence de ces propositions, le Gestionnaire d'investissement n'a pas eu besoin de réviser ses processus de gestion de la liquidité ;
- Le Gestionnaire d'investissement continuera de surveiller les facteurs d'effet de levier et de risque au niveau du portefeuille et de la stratégie individuelle afin de s'assurer que le Compartiment continue d'être exploité dans le respect de ses paramètres de risque.

Pour éviter toute ambiguïté, veuillez noter que les limites de risque du Compartiment demeurent inchangées.

Si vous êtes en désaccord avec ces changements, vous pouvez demander le rachat de vos actions ou leur conversion dans tout autre compartiment du Fonds, sans frais, jusqu'au 14 novembre 2024, selon les conditions établies dans le prospectus.

Une mise à jour du prospectus reflétant les changements indiqués ci-dessus sera bientôt disponible gratuitement, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans le prospectus du Fonds.

Pour toute question concernant ces changements ou pour une discussion plus détaillée à ce sujet, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier.

AVIVA INVESTORS

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 2 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 32 640
(le « Fonds »)



Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Pour obtenir de plus amples informations sur les changements mentionnés ci-dessus, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : Aviva.TA.LUX@bnymellon.com.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Penny Collins Moffat".

Penny Collins Moffat,
Pour le compte du Conseil d'administration